

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 22 avril 2026

DEL20260422_056

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des fêtes à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 16 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 25

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Mathieu BADIN, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Nora ZERARI ;

SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents excusés : Stéphanie BRIFFOD, Bertrand RICHIERO ;

Pouvoirs : **7** : David DE VITO a donné procuration à Isabelle ROGUET, Nadine PERINET a donné procuration à Gianni GUERINI, Rodolphe ARNOULD a donné procuration à Laurent FAVRE, Franck KOËNIG a donné procuration à Sébastien JAVOGUES, Lucas PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL, Christophe BOYER a donné procuration à Sabine CRETIN, Guillaume GAUTHIER a donné procuration à Bernard ACHARD ;

Votants : 32

Secrétaire de séance : Ludovic TROTTET

DEL20260422_056 - Désignation des représentants au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF)

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

VU la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 du 29 juillet 2024, approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français, et le transfert effectif de la compétence mobilité d'Annemasse Agglomération et de la Communauté de communes du Genevois au 1er juillet 2025

VU les statuts du Pôle Métropolitains du Genevois Français ;

VU la délibération n°2016 05 76B du Conseil de la Communauté de Communes Arve et Salève en date du 22/06/2016 relative à la création du PMGF et à l'approbation de ses statuts et de son intérêt métropolitain ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment sa compétence « 10-2 : coopération transfrontalière et métropolitaine » ;

VU le renouvellement des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Arve et Salève le 15 mars 2026 ;

VU que le Conseil communautaire nouvellement installé doit élire les représentants de la Communauté de Communes au sein des instances du Pôle Métropolitains du Genevois Français ;

VU le recensement de la population actualisé par l'INSEE au 01 janvier 2023 et publié au Journal Officiel permettant, au regard des statuts du Pôle métropolitain, de calculer le nombre de délégués titulaires et suppléants, selon la population municipale par EPCI membres, la composition du Comité syndical du Pôle métropolitain est établie comme suit :

Membres	Population municipale INSEE au 1 ^{er} janvier 2023	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Pays de Gex Agglo	107091	11	11
Communauté de Communes du Genevois	49883	5	5
Annemasse Agglomération	97056	10	10
Communauté de Communes de Terre Vaslerhône	22235	3	3
Communauté de Communes Arve et Salève	21043	3	3
Communauté de Communes Faucigny Glières	28561	3	3
Thonon Agglomération	96228	10	10
Communauté de Communes du Pays Rochois	29895	3	3
Total Membres Pôle métropolitain GF	452 002	48	48

CONSIDÉRANT que le Pôle métropolitain du Genevois français est la partie française du Grand Genève (3 communautés d'agglomération ; 5 communautés de communes ; 452 002 habitants).

Le Pôle Métropolitain du Genevois français impulse et coordonne les politiques publiques afférentes à différents enjeux du territoire, en matière d'attractivité du territoire, de développement économique, de cohésion sociale, de préservation de la qualité de vie et de l'environnement, au travers d'un rééquilibrage et d'une meilleure maîtrise du développement du Grand Genève.

CONSIDÉRANT le Pôle métropolitain a pour principales missions de développer la concertation et l'action coordonnée des intercommunalités membres, et de renforcer la capacité de négociation au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et ce, en conduisant des partenariats solides et pérennes avec l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Confédération suisse, le canton de Genève, la ville de Genève, le canton de Vaud et le district de Nyon, l'Association des communes genevoises. Il accompagne les projets et mutualise les moyens pour développer des services qui améliorent la qualité de vie des habitants du territoire ;

CONSIDÉRANT les statuts du Pmgf qui fixent le nombre de délégués pour la CCA&S, sans condition de parité, à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire nouvellement installé doit élire ses délégués représentants au Pmgf ;

CONSIDÉRANT les candidatures en qualité de représentants titulaires et suppléants ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L 5711-1 alinéa 5 du CGCT offrant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués au sein d'un syndicat mixte,

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de ses représentants
- **DÉSIGNE** ses représentants communautaires au sein du POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS comme suit :

3 Titulaires	3 Suppléants
FAVRE Laurent	PUGIN Lucas
JAVOGUES Sébastien	PERINET Nadine
LAHURE Julia	FLOQUET Sandra

Le Secrétaire de séance
Ludovic TROTTET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 23/04/2026
Publié, le 23/04/2026

PAGE ANNULÉE

